

Chers Administrés,

La Cour d'appel de Lyon vient de rétablir à plus de 95 % notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) établi par la commune de Valloire en 2021.

C'est une victoire intellectuelle, c'est une victoire politique, c'est une victoire confortante.

En 2014 nous trouvons le PLU de la municipalité précédente, qui est attaqué et annulé en décembre 2015, nous passons obligatoirement pendant 6 mois à l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) puis au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Début 2016 nous démarrons un nouveau PLU, qui est promulgué en 2021, il est attaqué et annulé en juillet 2024.

Nous sommes alors contraints de revenir au PLU 2013, mais en juillet de cette année la Cour d'appel de Lyon rétabli notre PLU 2021, lequel aujourd'hui revient être notre document à nouveau de référence pour gérer tout l'Urbanisme de Valloire.

**Depuis 11 ans nous avons donc connu 6 documents d'urbanisme, comment voulez-vous avancer et gérer sereinement une commune porteuse de station comme Valloire avec un document aussi important que le PLU quand on change avec une fréquence moyenne, tous les 18 mois !**

Je laisse cette réflexion à l'aune de votre sagacité et de votre bon sens afin que vous évaluez la difficulté de l'exercice!!

Je remercie tous les conseillers municipaux qui ont su apporter leur soutien et tous nos cadres qui ont du évoluer dans les arcanes juridiques de ce dossier inconfortable.

Jean Pierre Rougeaux, Maire de Valloire

